

## Délibération n°2024-04-031

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 34	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

### Modification du tableau des emplois

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

#### Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme KERVELLA Julie, conseillers communautaires  
M. BERTHEVAS Eric, suppléant de M. GILET Yves-Marie

#### Ont donné procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme LE ROUX Catherine  
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis  
Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert  
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France  
Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe  
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia  
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

#### Absent(s) excusé(s)

M. RIOU André

#### Absent(s)

M. ABGRALL Dominique

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Les actions menées par la collectivité dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat, des mobilités et des transitions climatiques sont étroitement liées, sans compter les nombreux services attendus au bénéfice de ces actions par le SIG.

Cette imbrication des actions qui sont par ailleurs amenées à se renforcer s'exprime notamment dans le cadre des différents plans (ex : PLUi-H, PCAET), schémas (ex : schéma vélo) et convention (ex : convention ORT) que la collectivité a adopté ou a pour projet d'adopter et se traduisant par de nouvelles compétences professionnelles à déployer au sein de la collectivité.

Dans ces conditions et afin d'assurer le déploiement cohérent de ces actions et d'en assurer une meilleure coordination, il est envisagé modifier en conséquence le tableau des emplois :

- par la création d'un poste de chargé(e) de mission aménagement-mobilités
- par la création d'un poste de responsable de service regroupant l'ensemble de ces compétences en un unique service
- par la suppression du poste de responsable urbanisme et logement au 31.08.2024.
- par la suppression du poste de responsable aménagement au 30.09.2024.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 ;  
Vu le tableau des emplois ;  
Vu l'avis du CST en date du 2 avril 2024 ;  
Vu la conférence des maires en date du 2 avril 2024 ;  
Ayant entendu son rapporteur, Mme Marie Claire Hénaff, vice-présidente ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Crée un poste de responsable de service (h/f)**

Poste	Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade
Responsable du service aménagement, urbanisme, habitat, mobilités, SIG et transitions climatiques (h/f)	A	Administrative	Attachés	Attaché Attaché principal
		Technique	Ingénieurs	Ingénieur Ingénieur principal

**L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.**

**Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.**

**Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour les besoins des services ou si la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.**

- **Crée un poste de chargé(e) de mission aménagement-mobilités**

Poste	Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade
Chargé de mission aménagement-mobilités	A	Administrative	Attachés	Attaché
		Technique	Ingénieurs	Ingénieur

**L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.**

**Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.**

**Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour les besoins des services ou si la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.**

- **Supprime le poste de responsable urbanisme et logement au 31 août 2024.**
- **Supprime le poste de responsable aménagement au 30 septembre 2024.**
- **Modifie ainsi le tableau des emplois.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 15 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Eric LOAËC.

Le Président,  
Henri BILLON.



